



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

**SPECIALITE « Educateur Sportif »**

MENTION « Sports de Contact et disciplines associées »

LIEU DE LA FORMATION : Palais des sports

23, rue de Bullieux 42160 Andrezieux-Bouthéon

**Dossier à retourner avant le : 30/07/2021**

## ANNÉE 2021-2022

A l'attention de : **LRAAKMDA CROS Rhône-Alpes**  
**16 Place Jean Jacques Rousseau**  
**38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX**

**PHOTO**  
**D'identité**

**A**  
**COLLER**

**(Obligatoire)**

### Etat Civil

Mme, Mlle, M :

.....

Prénom : ..... Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....Dpt : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Mobile : .....

E-Mail (**OBLIGATOIRE** et **LISIBLE**):

### Diplômes scolaires et universitaires obtenus

INTITULE DU DIPLOME	ANNEE D'OBTENTION/ LIEU

## Expérience professionnelles et/ou bénévoles

(Décrivez vos expériences dans la mention choisie)

EMPLOYEUR	ANNÉE	MISSIONS

### PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Avez-vous une reconnaissance de travailleur Handicapé ?

Oui  Non

Si oui, avez-vous besoin d'aménagement pour les tests de sélection ?

Oui  Non

pour la formation ?  Oui  Non ; pour les examens :

Oui  Non

De quelle nature (temps supplémentaire, secrétaire ...) :

.....  
.....

### Situation professionnelle actuelle

Nom de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

Statut: .....

Mission(s):.....

.....  
.....

### Expérience sportive

Sports pratiqués entre 2012 et 2020:

.....

.....  
.....

## Conditions prévisionnelles de déroulement de l'alternance durant la formation

Nom de la structure de stage: .....

Adresse du lieu de stage : .....

Code postal :..... Ville :.....

Nom et Prénom du tuteur : .....

Type de diplôme (Minimum BPJEPS dans le champ de nos DISCIPLINES) :

.....

**Numéro carte professionnelle du tuteur (obligatoire)** : .....

### Pièces à joindre obligatoirement au dossier à : LRAAKMDA

- Un certificat médical de moins de **3 mois**, mentionnant votre **NON CONTRE INDICATION à la pratique et à l'enseignement des Sports de contacts et disciplines associées** (utiliser le certificat médical ci-dessous)
- La photocopie du Diplôme\* (obligatoire) de votre Attestation de Formation relative au secourisme le (la) candidat(e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- ✓ « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou
- ✓ « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- ✓ « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- ✓ « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; -
- ✓ « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- ✓ « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ou passeport en cours de validité.
- Une enveloppe format C4 timbrée (timbre vert 100g 1.40€) libellées à votre nom et adresse postale
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de la journée d'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- La photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- Un chèque de **310 Euros** (à l'ordre de la LRAAKMDA non remboursable en cas d'échec aux tests de sélection) correspondant aux droits d'inscription
- Pages des conditions générales de vente signé, daté et suivi de la mention lu et approuvé.

### Pièces à joindre au dossier à si vous avez des diplômes fédéraux : LRAAKMDA

· La photocopie du BMF 2° délivré par la FFKMDA anciennement FFSCDA (tous les diplômes BMF 2° délivrés sous l'appellation FFSCDA jusqu'au 31/08/2015)

· La photocopie du BMF 3° délivré par la FFKMDA anciennement FFSCDA (tous les diplômes BMF 3° délivrés sous l'appellation FFSCDA jusqu'au 31/08/2015)

Les tests de sélection T.E.P. Andrezieux-Boutheon (2 jours)

Date : **08 et 09 septembre 2021 - à partir de 9 heures**

Epreuve de sélection :

- Une épreuve écrite de deux heures sur une thématique spécifique aux sports de contacts
- Un QCM 45 min
- Entretien individuel
- TEP

Le positionnement des candidats : palais des sports (1 jour)

Date : **08 et 09 septembre 2021 - à partir de 9 heures**

Réunion des tuteurs, et réunion de coordination (formateurs ou/ et stagiaires) (1 jour)

Date : **10 septembre 2021 – à partir de 9 heures**

Début FOAD (formation à distance) E-learning :

Date : **le 16 /09/2021 – à partir de 9 heures**

L'entrée /en formation palais des sports :

Date : **le 17 /09/2021 – à partir de 9 heures**

## Contacts

Secrétariat Organisme de Formation LRAAKMDA : 04.74.19.16.08 / [lraakmda.stevendenizot@gmail.com](mailto:lraakmda.stevendenizot@gmail.com)

***ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER COMPLET  
(Tout dossier incomplet sera retourné)***

**LRAAKMDA**

**CS 92013**

**16 Place Jean Jacques Rousseau**

**38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX**

**LRAAKMDA "n° d'habilitation de la DRDJS 18ARA40026"**

Numéro de déclaration: 84380679038

Siret lraakmda: 53106870800027

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport**

**Spécialité : Sports de contact**

***CERTIFICAT MEDICAL***

***Pour être valable, ce certificat doit être  
délivré moins de 3 mois avant la date d'entrée en formation.***

*Examen médical approfondi et spécifique réalisé par un médecin devant posséder des qualifications reconnues par l'ordre ainsi que des diplômes nationaux ou d'université précisés par le règlement préparé par la commission médicale de la fédération sportive concernée, adopté par le comité directeur de la fédération ou, le cas échéant, par le conseil fédéral et approuvé par le ministre chargé des sports.*

*(arrêté du 28 avril 2000 fixant la liste des disciplines sportives pour lesquelles un examen médical approfondi est nécessaire en application de l'article 5 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage).*

Je soussigné(e)....., Docteur en médecine, certifie  
avoir réalisé un examen approfondi et spécifique en date du .....  
de Madame, Monsieur.....  
Né(e) le.....

- Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Sports de Contacts et disciplines associées.

Observations :

.....  
.....  
.....

**Signature et Cachet du Médecin**

**LRAAKMDA** "n° d'habilitation de la DRDJS  
Numéro de déclaration: 8438067  
Siret Iraakmda: 531068708000

## Financement de la formation

Nom du responsable payeur :

- Participation du stagiaire au coût de la formation : oui – non
- Participation du club au coût de la formation : oui – non

Si oui joindre l'engagement écrit du Président de club et indiquez le montant :.....

- Financement pris en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) : oui – non

Si oui joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :.....

- Financement pris en charge par un autre organisme (Conseil Régional, Direction Régionale, Conseil Général, Pôle Emploi...) : oui – non

Si oui joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :.....

## Règlement financier

*La facturation est effectuée en une fois.*

*En cas de non-paiement des frais de formation par le responsable payeur ; le service formation se réserve le droit d'exercer les recours usuels.*

***Tout départ volontaire n'exonère pas du paiement de la formation au prorata des heures effectuées.  
La facture devient exigible immédiatement.***

## ligue Rhône-Alpes Auvergne de Kick Boxing Muay Thai et DA

16 Place Jean Jacques Rousseau  
CROS Rhône - Alpes CS 92013  
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX  
Téléphone: 04 74 19 16 08

### DEVIS ET PRESENTATION

Brevet Professionnel de la jeunesse de l'Education Populaire et du Sports-spécialité  
« Educateur Sportif »  
Mention  
« Sports de Contact et Disciplines Associées »  
Niveau IV

Volume et durée total de formation (avant positionnement réalisé à l'entrée en formation)

**448 heures, du 16/09/2021 au 30/06/2022 DATE EXTREMES DE LA FORMATION**

**Lieu : Palais des sports**

**23, rue de Bullieux 42160 Andrezieux-Boutheon**

1. Coût de l'inscription et du positionnement aux tests de sélection : **310€**
2. Nombre d'heures et coût de la formation en centre + certification : **280 heures**

Coût horaire FOAD	<b>9 Euros/heure</b>	
Coût horaire UC1 et 2	<b>12 Euros/heure</b>	
Coût horaire UC3 et 4	<b>10 Euros/heure</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>VOLUME</b>	<b>COÛT</b>
Inscription TEP positionnement	/	220€
<b>UC1- FOAD UC1/ UC2- FOAD UC2</b>	<b>84.5H</b>	<b>951€</b>
<b>UC3- FOAD UC3 UC4- FOAD UC4</b>	<b>195.5H</b>	<b>1906€</b>
<b>Cout stagiaire en formation complète</b>	<b>280H</b>	<b>3077€</b>

3. Formation en situation professionnelle :  
**168 heures** de stage professionnel selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur
4. Descriptif de la formation :  
L'objectif : la préparation au métier d'éducateur sportif  
L'éducateur sportif en «Sport de contact et disciplines associées» a une vocation technique et éducative. Il participe à l'élaboration d'une réponse à une demande :
  - de médiation sociale,
  - d'initiation aux «Sport de contact et disciplines associées »,
  - de récréation du lien social. L'éducateur sportif en Sport de contact et disciplines associées:
  - conduit un projet d'animation, d'initiation et/ ou d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition
  - participe au fonctionnement et à la gestion de la (des) structure(s),

- communique dans son activité et explicite le projet de la structure qui l'emploie, tout en assurant la sécurité des personnes qui pratiquent les activités dont il est responsable. L'offre d'animation concerne tous les publics.

5. Coût de la formation en centre: Coût total : 3167 € euros

Fait à Bourgoin Jallieu  
Service formation LRAAKMDA

## CALANDRIER BJJPS SPORT DE CONTACT AUVERGNE RHONE ALPES 2021

### Planning 2021/2022 en parcours complet

DATE	JUIN 2021	juil 21	août 21	SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022
1							S6						
2											BLOC 8		certif
3									FOAD 6	certif			UC3 et 4
4						FOAD 3			BLOC6			FOAD 9	
5						BLOC 3		FOAD 5			S14		
6												BLOC 9	
7													
8				Sélections TEP			S7	BLOC 5					
9				tuteurs					S10				
10						S4				FOAD 7			
11									envoi UC1/2				
12								S8		BLOC 7			
13											S15		
14					FOAD 2								
15												envoi UC3 /4	
16				FOAD 1	BLOC 2		FOAD 4		S11	S13			ACC 6
17						S5							
18				BLOC 1			BLOC 4						
19					S2			S9				FOAD 10	
20											S16		
21												BLOC 10	
22				ACC 1									
23									S12	ACC 4			
24						ACC 2							
25													
26								ACC 3					
27					S3						ACC 5		
28													
29				S1									2ème
30													passage
31										FOAD 8			

évaluation

CENTRE BP

FOAD

entreprise

accompagnement



**Planning 2021/2022 pour les titulaires du BMF2**

DATE	JUN 2021	juil 21	août 21	SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUN 2022
1							S6				BLOC 8		
2													certif
3									FOAD 6	certif			UC 4
4						FOAD 3			BLOC6	UC1 et 2			
5						BLOC 3		FOAD 5			S14		
6												BLOC 9	
7								BLOC 5					
8				Sélections			S7		S10				
9				TEP									
10				tuteurs		S4				FOAD 7			
11									envoi UC1/2				
12								S8		BLOC 7			
13											S15		
14					FOAD 2							envoi UC4	
15													ACC 6
16				FOAD 1	BLOC 2		FOAD 4		S11	S13			
17						S5							
18				BLOC 1			BLOC 4						
19					S2			S9					
20												BLOC 10	
21													
22				ACC 1									
23									S12	ACC 4			
24						ACC 2							
25													
26								ACC 3					
27					S3						ACC 5		
28													
29				S1									2ème
30													passage
31										FOAD 8			

évaluation

CENTRE BP

FOAD

entreprise

accompagnement

**Planning 2021/2022 pour les titulaires du BMF3**

DATE	JUIN 2021	juil 21	août 21	SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022
1							S6						
2													
3									FOAD 6	certif			
4										UC1 et 2			
5									BLOC6				
6						BLOC 3							
7													
8				Sélections TEP			S7	BLOC 5					
9				tuteurs									
10						S4							
11									envoi UC1/2				
12								S8					
13													
14					FOAD 2								
15													
16				FOAD 1	BLOC 2								ACC 4
17						S5							
18				BLOC 1			BLOC 4						
19					S2			S9					
20													
21													
22				ACC 1									
23													
24						ACC 2							
25													
26								ACC3					
27					S3								
28													
29				S1									2ème
30													passage
31													

évaluation

CENTRE BP

FOAD

entreprise

accompagnement

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET  
DU SPORT  
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »  
MENTION « SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES »**

**1/ Description de la formation :**

L'objectif de la formation est de préparer au métier d'éducateur sportif en sports de contact.

L'éducateur sportif « sports de contact » a une vocation technique et éducative. Il participe à l'élaboration d'une réponse à une demande :

- De médiation sociale,
- D'initiation aux sports de contact,
- De récréation du lien social.

L'éducateur sportif « sports de contact » :

- Conduit un projet d'animation, d'initiation et/ou d'entraînement,
- Participe au fonctionnement et à la gestion de la structure,
- Communique dans son activité et explicite le projet de la structure qui l'emploie, tout en assurant la sécurité des personnes qui pratiquent les activités dont il est responsable. L'offre d'animation concerne tous les publics.

**2/ Dates :**

Date limite d'inscription : le 31/07/2021 (*Aucun dossier envoyé après cette date ne sera pris en compte tout dossier incomplet ne sera pris en compte*)

Dates des tests de sélection, positionnement et test d'exigence préalable :  
Le08/09/2021 et 09/09/2021

Date de la réunion avec les tuteurs :

Le 10/09/2021

Chaque candidat devra être en mesure de proposer un tuteur qui l'accompagnera tout au long de sa formation. Ce tuteur devra être titulaire au minimum du BP JEPS sports de contact.

- Date du début de la formation en FOAD : **Le 16/09/2021**
- Date du début de la formation en centre au palais des sports: **Le 17/09/2021**
- Date de la formation complète : **Du 17/09/2021 au 30/06/2022**

**3/ Volume / horaire :**

Centre de formation : 280 heures

UC1 : 38.50 heures

UC2 : 46.00 heures

UC3 : 78.00 heures

UC4 : 117.50 heures

En entreprise : 168 heures

**4/ Coût de la formation :**Inscription frais de dossier : **310 €** (non remboursable si le candidat n'est pas sélectionné)**Formation complète : UC1, 2, 3 et 4 : 3167 €****Titulaire d'un BMF2 : UC1, 2, et 4 : 2401 €****Titulaire d'un BMF3 : UC1 et 2 : 1261 €**

Date :

Signature: suivi de la mention lu et approuvé

**Annexe 1 : Fiche de synthèse de l'action de formation**

## FICHE SYNTHESE DE L'ACTION DE FORMATION

Nom de l'Organisme de Formation	LRAAKMDA : LIGUE RHONE ALPES AUVERGNE DE KICK BOXING MUAY THAI ET DISCIPLINES ASSOSIEES
Nom du responsable pédagogique	BERNARD LABRADOR
Téléphone et adresse électronique	06 98 94 37 81 Tonic42110@gmail.com
BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS/CC Spécialité :	BP JEPS Educateur sportif
Mention :	sports de contacts
Nombre de sessions présentées dans l'année civile : 1	Dates extrêmes Session 1 : DU 16/09/2021 AU 30/06/2022
Lieu de la formation	Andrézieux-Bouthéon Palais des sports 23, rue de Bullieux 42160 Andrézieux-Bouthéon
Volume horaire Session 1 en O.F : 280	UC1 : 38.5 UC2 : 46 UC3 : 78 UC4 : 117.5 Accompagnement stagiaires 6 blocs de 20h : 120h total
Volume horaire en entreprise Session 1 : 168	UC1 : 84 UC2 : 24 UC3 : 24 UC4 : 36
Date « T.E.P » Session 1	08/09/2021
Dates « sélection » Session 1	09/09/2021
Dates limites d'inscription au test Session 1 par l'OF	30/09/2021
Date de Positionnement Session 1	08/01/2021
Dates de réunion des tuteurs Session 1	10/09/2021
Dates de réunion de coordination (formateurs ou/et stagiaires) Session 1	10/09/2021
Dates « M.S.P » Session 1	15/10/2021
Dates et blocs de certification Session 1 (indiquer les UC correspondantes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ UC 1 et 2 : DU 03/03/2022 AU 04/03/2022</li> <li>➤ UC 3 : DU 02/06/2022 AU 03/06/2022</li> <li>➤ UC 4 : DU 02/06/2022 AU 03/06/2022</li> <li>➤ Autres : rattrapage : LES 29 ET 30/06/2022</li> </ul>
Effectif maximal de stagiaires Session 1	20

**LRAAKMDA "n° d'habilitation de la DRDJS 18ARA40026"**

Numéro de déclaration: 84380679038

Siret lraakmda: 53106870800027

Effectif minimal de stagiaires estimé Session 1	8
Tarif de la formation complète	3167 €
Coût horaire	FOAD : 9 € de l'heure UC1 et 2 : 12 € de l'heure UC3 et 4 : 10 € de l'heure

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**  
**(A joindre à toute inscription)**

Je soussigné : .....

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète du BP JEPS.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées et le stage en structure effectué.

J'autorise la ligue **Rhône Alpes Auvergne** de Kick boxing Muaythaï à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport ;

Fait à .....le .....Signature du stagiaire

Signature du Président de la structure

Cachet de la structure

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.**

**Article 1 :**Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail ;Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### HYGIENE ET SECURITE

**Article 2** La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.(voir règlement intérieur du Palais des Sports)

### DISCIPLINE GENERALE

**Article 3 :**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- \_ d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- \_ d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- \_ de quitter le stage sans motif,
- \_ d'emporter aucun objet sans autorisation écrite,

### SANCTIONS

**Article 4 :**

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

### GARANTIES DISCIPLINAIRES

**Article 5 :**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

**Article 6 :**

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une

sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

**Article 7 :**

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

**Article 8 :**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

**Article 9 :**

Lorsque un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

**Article 10 :**

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

**REPRESENTATION DES STAGIAIRES**

**Article 11 :**

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

**Article 12 :**

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

**Article 13 :**

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

**Article 14 :**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

**Article 15 :**

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

**ABSENCES**

**Article 16 :**

Aucune absence (sauf pour raison de santé attestée par un certificat médical) ne sera tolérée.  
Les absences pour compétitions, ou autre ne seront pas admises.

**PUBLICITE DU REGLEMENT**

**Article 17 :**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive)

Signature du stagiaire précédé de la mention

« lu et approuvé »